



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 12 octobre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Reconduction de la
convention de
prestations de
service avec le
Syndicat du Bassin
Hers Girou en vue
de l'exercice de la
GEMAPI et
approbation de la
participation

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI,
Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Frédéric
JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Benoit MERLIN,
Jean-François OURLIAC, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-Luc SANGUESA, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
06 octobre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Gérard LAMARQUE par Jean-Luc SANGUESA, Cédric LEMOINE par
Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER,
Jérôme SENAL par Jean-François OURLIAC.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Robert BATIGNE à Pascal ASSEMAT, Pierre MONOD à
Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nicole MARTIN, Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER,
Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER,
Danielle FABRE, Alain GALINIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

PAR DELEGATION
LE

Absents: Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS,
Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE,
René MERIC, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Marc TARDIEU,
Gilles TERRISSON.

Signature

Secrétaire de séance : Claire DARCHY.



Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°20180137 en date du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire l'a autorisé, pour l'exercice de la compétence GEMAPI, à signer une convention de prestations de service en vue de l'intervention du Syndicat du Bassin Hers Girou sur le territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois contenu dans le Bassin Versant Hers Girou.

Monsieur le Président indique que cette convention a pris effet à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de l'autoriser à reconduire cette convention pour une année supplémentaire à compter du 1^{er} octobre 2022 et d'approuver le montant de la participation de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat du Bassin Hers Girou.

Monsieur le Président précise que le montant de la participation pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 reste inchangé depuis 2018, soit 20 700 Euros et que les interventions prévues (hors interventions d'urgence éventuelles) sont :

- Suite de l'étude de désenvasement et de réparation d'un ouvrage hydraulique - Hers-Mort sur la commune de SALLES SUR L'HERS.
- Entretien de la végétation au droit de la digue à SALLES-SUR-L'HERS (confluence Jammes/Hers).
- Suivi et entretien de plantation : SALLES SUR L'HERS (Hers et Carrairas), BELFLOU.
- BELFLOU :
 - Suivi de l'étude hydraulique (rendu et mise en œuvre des préconisations) ;
 - Suivi du programme « érosion et ruissellement » auprès de la commune et des agriculteurs.
- Nouvelles plantations : Ruisseau de la tuilerie (SAINT-MICHEL-DE-LANES).
- Suivi de l'impact thermique de la retenue de l'Estrade à SAINT-MICHEL-DE-LANES.
- Animation et conseils aux collectivités :
 - SAGE
 - Etude en cours de réalisation sur les eaux pluviales incluant le ruisseau de la Tuilerie (SAINT-MICHEL-DE-LANES, BELFLOU) et le ruisseau de Fontfroide (SALLES SUR L'HERS, MONTAURIOL, CUMIES) ;
 - Initiation ;
 - Instance interdistrict autour de La Ganguise ;
 - Groupe de travail « érosion » - secteur Gardijol amont.
- Etude pour la révision du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant Hers-Mort - Girou : Etat des lieux, diagnostic, propositions d'actions pour le prochain programme 2024-2029.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la reconduction de la convention pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 avec le Syndicat du Bassin Hers Girou.

VALIDE le montant de la participation de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois fixé à 20 700 Euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20221012-2022_139-DE



2022-139

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 octobre 2022

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Claire DARCHY

Philippe GREFFIER